

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 09/10/2026
Affichage : 09/10/2026



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 92/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 septembre 2026

L’an deux mille vingt-six et vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme BAFFALIE – Mme AMSELEM – M. GRANDGONNET – Mme CURIE – M. DOMERGUE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – Mme SALGUES – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL – Mme FOREST – Mme ZARAGOZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VERJUX

OBJET : RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITE 2025 DE LA CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF)

Rapporteur : Monsieur Fabrice FENOY

Monsieur FENOY rappelle que la distribution publique de gaz naturel sur la commune a été confiée à Gaz Réseau Distribution France (GRDF) par un contrat de concession communal rendu exécutoire le 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 30 ans.

Monsieur FENOY précise que dans le cadre de cette concession, GRDF transmet chaque année un rapport annuel sur l’exercice écoulé qui doit être présenté à l’assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Monsieur FENOY présente le compte rendu d’activité 2025 de la concession gaz naturel de la commune qui se résume ainsi :

Données clés :

Légère hausse de la consommation de 764MW/h par rapport 2024

Clientèle



508

Nombre de clients



9 294 MWh

Quantités de gaz acheminées



95,6%

Taux de satisfaction accueil dépannage gaz / exploitation maintenance (région)



0

Nombre de réclamations



77,3%

Taux de demandes fournisseurs traitées dans les délais

Baisse du nombre de client de 9 clients par rapport 2024

Contrat



2051

Année d'échéance du contrat



30

Durée du contrat



01/07/2021

Date d'entrée en vigueur du contrat

Contractuelle et occupation du domaine public (même montant qu'en 2024)

Principalement d'adaptation et modernisation des ouvrages existant

Hausse des recettes de 32k€ par rapport 2024 en raison de l'augmentation de la part consommateur

Économie



3 177 €

Redevance R1



35 k€

Investissements réalisés sur la concession



192 k€

Recettes acheminement et hors acheminement

Maintenance et sécurité



100%

Taux de visites réalisées sur les robinets



10

Nombre d'interventions de sécurité gaz



8

Nombre d'incidents

Patrimoine



16 km

Longueur totale des conduites



496

Nombre de compteurs domestiques actifs

Compte d'exploitation

Pour un service de distribution péréqué, l'équilibre économique est réalisé à l'échelle nationale, et non concession par concession. Cependant il est important pour chaque autorité concédante de disposer d'un compte d'exploitation à son périmètre afin de pouvoir apprécier sa situation dans le système de péréquation nationale.

	2023	2024	2025
Recettes d'acheminement	130 840	150 059	182 525
Charges nettes d'exploitation	77 584	74 892	70 791
Charges d'investissements	86 567	85 204	85 554
Produits moins charges	-33 312	-10 037	26 180
Impact climatique	-3 724	-4 444	-4 232
Contribution à la péréquation	-5 801	-1 027	15 285
Autres (régularisation du tarif précédent, impayés...)	-23 787	-4 567	15 128

- L'impact climatique représente la différence entre les recettes réelles et les recettes calculées à climat de référence.
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire est positive si la concession participe au système national de solidarité, elle est négative si la concession en bénéficie.



752 K€

VALEUR NETTE RÉÉVALUÉE DU
PATRIMOINE

Valeur diminuant de 14k€ par rapport 2024 : celle-ci est la valeur du patrimoine de la concession qui reste encore à rembourser par les clients via le tarif de distribution (ATRD). En effet, la valeur nette réévaluée de la part des biens financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements (remboursement économique et coût du financement) que les clients auront encore à payer à travers la part acheminement de leur

Les points suivants sont détaillés dans le rapport d'activités complet joint en annexes :

- Les missions du service public confiées à GRDF
- La tarification du service de distribution du gaz naturel
- Le patrimoine de la concession
- La gestion du réseau et de la clientèle
- L'économie de la concession.

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Fenoy, prend acte **à l'unanimité** du rapport annuel d'activité 2025 de la concession de distribution publique de gaz avec GRDF.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance
Mireille VERJUX

